

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LANGUEVOISIN-QUIQUERY DU 16 JUIN 2020**

Convocation du 5 juin 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin à 19h00, les membres du conseil municipal de Languevoisin - Quiquery, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle Polyvalente afin de convenir aux dispositions sanitaires face au COVID-19.

Etaient présents : Gravet Jacques, Zurich Christine, Mangot Biljana, Lapierre Nicole, Lewandowski Ginette, David Clément, Loire Didier, Comte Didier, Boerema Joel, Döring Laure

Absents excusés : Combault Pascal.

Pouvoir : Monsieur Combault Pascal donne pouvoir à Monsieur Gravet Jacques

Secrétaire de séance : Zurich Christine

Le Quorum étant atteint, la séance a été ouverte, sous la présidence de Monsieur Gravet Jacques,.

1) **Procès verbal du 26 mai 2020**

Madame Mangot Biljana donne lecture du procès-verbal du 26 mai 2020.

Madame Bochart, Secrétaire de Mairie, apporte l'information que suite aux dernières directives de la DGFiP le rappel sur indemnité du maire ne peut pas se faire avec une rétroactivité au 1^{er} janvier. IL a donc été fait un rappel au jour de l'élection du mai à savoir le 26 mai 2020.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

2) **Délibération : compte de gestion 2019**

Madame Bochart, donne lecture du compte de gestion 2019 tenu par la trésorerie de Ham qui présente un excédent d'investissement de 42615,50€ et un excédent de fonctionnement de 74588,47 € à la clôture de l'exercice comptable 2019.

Soit un résultat cumulé en clôture de l'exercice 2019 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 253145,89 euros et un déficit d'investissement de -6947,70 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la trésorerie de Ham de 2019.

3) **Délibération : compte administratif 2019**

Monsieur le Maire sort de la salle

Madame Bochart, donne lecture du compte administratif 2019 tenu par la commune de Languevoisin-quiquery qui présente un excédent d'investissement de 42615,50€ et un excédent de fonctionnement de 74588,47 € à la clôture de l'exercice comptable 2019.

Soit un résultat cumulé en clôture de l'exercice 2019 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 253145,89 euros et un déficit d'investissement de -111550,73 €.

La différence entre le compte de gestion et le compte administratif en fin d'exercice résulte de la reprise des restes à réaliser d'un montant de 104603,03 € en section d'investissement. Soit $-6947,70 \text{ €} + -104603,03 \text{ €} = -111550,73 \text{ €}$

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune de 2019.

4) Délibération : affectation du résultat 2019

Après délibération, le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement		
résultat de l'exercice de la commune	(A)	142333.01 €
résultat antérieurs reportés	(B)	435464.43 €
résultat à affecter (=A+B hors restes à réaliser)		577797.44 €
Solde d'exécution d'investissement		
D001 (besoin de financement)	(D)	45307.38 €
R001 (excédent de financement)		0 €
Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement	(E)	0 €
Excédent de financement		
Report N-1 : R-001		104401.95 €
Besoin de financement F=D+E		149709.33 €
Affectation :		
Affectation en réserve R1068 en investissement		149709.33 €
Report en fonctionnement R002		428088.11 €
DEFICIT REPORTE D002		

5) Délibération : Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition 2019 sur l'exercice 2020 le

Produit fiscal attendu étant réajusté avec l'augmentation normale due à la réévaluation des bases d'imposition. La taxe d'imposition sera compensée par l'Etat.

Taxes	Bases	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	155500	15,79 %	24553
Taxe foncière (bâti)	149600	11,38%	17024
Taxe foncière (Non Bâti)	42700	17,55%	7494
CFE	117700	18,42%	21680
Produit fiscal total attendu			46198

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux d'imposition ci-dessus.

6) **Délibération : subventions aux associations**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité après délibération d'octroyer les subventions suivantes aux associations. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748.

ADMR 250 €

Les amis des sports 2000 €

7) **Délibération : budget 2020**

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires et demande au conseil municipal de délibérer sur approbation du budget 2020. Après délibération le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité les crédits budgétaires s'élevant en section de recettes et de dépenses de fonctionnement à 330793,16 € et en section de recettes et de dépenses d'investissement à 155951,03 €.

8) **Délibération : défibrillateur**

Monsieur le Maire présente un devis pour l'acquisition d'un défibrillateur s'élevant à 1700 €

HT de la société collectivité équipement. Il demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur le lieu de l'installation de cet équipement qui doit rester accessible en cas d'urgence.

Monsieur le Maire rappelle que cet équipement pourra bénéficier de la récupération du FCTVA et de la DETR. Il demande à cet effet aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de lui donner l'autorisation de faire la demande de subvention auprès de la DETR. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention pour l'acquisition d'un défibrillateur auprès de la DETR et de signer tout document se référant à cette acquisition.

9) **Délibération : reliquat vitraux de l'église**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Zurich en charge du dossier des vitraux de l'église. Madame Zurich explique que la fondation du patrimoine demande à ce que la commune présente un nouveau projet afin de pouvoir verser le solde du reliquat représentant un montant de 3000 euros environ. Le projet doit exclusivement concerner la restauration des lieux de patrimoine. Monsieur le Maire présente un devis modifié des établissements sergent d'un montant de 1812,80 € HT soit 2175,36 € TTC. Ce devis comprend à des travaux supplémentaires qui ont été nécessaires lors de l'intervention de l'entrepreneur dans la sacristie le devis initial était de 1538 € HT. Il rappelle également qu'un devis de 688,60 € à déjà été fait concernant les socles des statues ce qui devrait couvrir les attentes de la fondation du patrimoine.

Une fois ces factures payées Madame Zurich pourra faire visé le mandatement par le trésorier Payeur de Ham et aller réclamer le versement du reliquat.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'approuver à l'unanimité le devis modifié des établissements sergent.

10) **Questions diverses :**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de tirer au sort le nom de 24 personnes à transmettre au trésor public pour établir la commission des impôts. La liste définitive sera établie par la DGFIP

Sont donc tirés au sort :

Monsieur BAETZ Benoit, Mme BERTOUT Geneviève, Monsieur BOCQUET Vincent, Mme BOULANT Bernadette, Monsieur CARY Fabrice, Mme COMBAULT Géraldine, Monsieur

COMTE Bastien, Monsieur DEBURE Solyvane, Monsieur DEMANY Jean-Marie, Mme DENIS Florence, Monsieur DOUAY Jacky, Mme GOBET Pascaline, Mme GERARD Sandrine, Mme GUILLAS Manuela, Mme IRRMANN Aurélie, Mme LECAT Nicole, Mme LOIRE Laetitia, Monsieur MARAT Serge, Mme MANGOT Biljana, Monsieur PILOT Michel, Mme BAYARD Carmen, Monsieur SNOECK Kévin, Monsieur TOTET Ludovic, Mme VASSEUR Pauline

Monsieur le Maire explique avoir reçu une note de la préfecture autorisant le versement d'une prime aux agents territoriaux qui ont été présents pendant la pandémie du covid-19. Il explique que les agents de la commune sont dans ce cas. Et il propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le montant et sur l'attribution ou non de cette prime. Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer une prime de 400 euros à Mme Bochart Elise secrétaire de Mairie et de 200 euros à Gery Dominique employé communal en prenant en compte le prorata temporis de présence.

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil qui le souhaite.

Mme Döring Laure explique que Monsieur Gobet aimerait savoir si la mairie à des nouvelles pour l'habitation à côté de la sienne. Monsieur le Maire répond par la négative.

Mme Zurich aimerait que le conseil municipal prenne en compte le problème du dos d'âne qui provoque des nuisances pour les riverains lors de l'aménagement de la grande rue.

Après un rapide tour de table, aucune observation étant formulée, la séance est levée à 20 h